

Demande de majoration pour enfant(s) élevé(s)

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Numéro de pensionné : _____-00- _____

Numéro de sécurité sociale : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

1- Vos coordonnées (Préciser : ville ; lieu-dit ; lotissement ; cité ; résidence ; escalier ; étage ; etc...) :

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____ Pays : _____

Tél : _____ E-mail : _____

2- Les enfants élevés pendant 9 ans avant 20 ans

Noms et prénoms des enfants	Date de naissance	Statut de l'enfant (1)	Date d'arrivée au foyer (2)	Date de décès	9 ans de charge avant 20 ans (3)	Enfant handicapé >ou =80% (4)
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1/ né de l'agent, adopté simple ou plénier, recueilli (enfant du conjoint, du concubin, du partenaire pacsé).
 2/ pour les enfants recueillis ou adoptés, indiquez la date de prise en charge au sein du foyer ou la date d'adoption. Cette date devra être justifiée par l'envoi de pièces justificatives (voir notice).
 3/ à cocher impérativement si l'enfant a été à votre charge pendant 9 ans avant ses 20 ans, élevé au foyer, perception des prestations familiales, versement de pension alimentaire.
 4/ à cocher si l'enfant est atteint d'une incapacité > ou égale à 80 % avant son 20^{ème} anniversaire.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration et documents joints.
 Je m'engage à signaler immédiatement à la CNIEG tout changement intervenant dans ma situation.

Fait à _____, le _____

Signature

« Une vérification de l'exactitude de vos déclarations et de l'authenticité des documents produits peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L. 114-19 à L. 114-22 du code de la sécurité sociale. La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations dans le but d'obtenir ou de tenter d'obtenir des prestations indues (articles 313-1 et suivants, 441-1 et suivants du code pénal). De plus, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations faites ou l'omission de déclarer un changement de situation susceptible d'impacter vos droits peut faire l'objet d'une pénalité financière prononcée par le Directeur de la CNIEG (article L. 114-17 du code de sécurité sociale). »
« Les informations recueillies par la CNIEG sont traitées dans le cadre exclusif de sa mission de service public définie par la loi n° 2004-803 du 9 août 2004. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et, dans certains cas prévus par la loi, d'opposition vis-à-vis des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la protection des données de la CNIEG. Pour plus d'informations sur vos droits, vous pouvez consulter les conditions générales d'utilisation du site www.cnieg.fr. »